

Sélection des risques – Formulaire Déclaration de santé

Liste de vérification pour les administrateurs et administratrices de régime

Le formulaire Déclaration de santé, qui sert à fournir une preuve médicale d'assurabilité, doit être rempli dans les situations suivantes :

- En cas d'adhésion tardive, par exemple si un(e) employé(e) ou une personne à charge présente une demande d'adhésion plus de 31 jours après le début de son admissibilité, et particulièrement si cette personne avait auparavant une autre couverture et souhaite maintenant adhérer au régime;
- Lors d'une demande d'adhésion ou d'augmentation visant des montants de couverture supérieurs au maximum sans preuve d'assurabilité, c.-à-d. à la limite de la couverture offerte sans qu'on doive fournir une preuve de santé (non applicable à la couverture de soins de santé et de soins dentaires);
- Pour toute demande de garanties facultatives.

Pour que les demandes soient traitées de manière efficace, confidentielle et rapide, veuillez suivre les étapes suivantes lorsqu'une Déclaration de santé est requise.

- ☐ Confirmez que Croix Bleue Medavie a bien la bonne adresse courriel du demandeur dans ses dossiers.
- ☐ Informez les demandeurs que Croix Bleue Medavie utilise un service tiers [Dynacare] pour la réalisation de certains tests et la collecte de renseignements. [Dynacare] les joindra directement si nécessaire.
- ☐ Assurez-vous d'accéder aux versions les plus récentes de la Déclaration de santé :

[Déclaration de santé en français](#)

[Déclaration de santé en anglais](#)

Remarque : Veuillez supprimer toutes les copies enregistrées des versions précédentes du formulaire de déclaration de santé et n'utiliser que les liens ci-dessus pour vous assurer d'avoir la version la plus récente.

- ☐ Confirmez que tous les formulaires administratifs sont remplis au complet, signés et datés.

Nous ne divulguons aucun renseignement médical aux administrateurs de régime pour respecter les exigences en matière de protection des renseignements personnels.

- ☐ Informez les demandeurs qu'ils recevront un courriel sécurisé de l'équipe de la Sélection des risques si cette dernière a besoin d'obtenir des renseignements supplémentaires ou de leur transmettre une lettre de décision. Ces courriels sécurisés pourraient être acheminés vers les dossiers de pourriels ou de courriers indésirables; demandez-leur donc de vérifier ces dossiers.



- ☐ L'étude de nombreux dossiers est retardée en raison de signatures inadmissibles ou manquantes. Vérifiez que tous les champs de signature sont dûment signés. Pour obtenir des renseignements sur les signatures acceptées et les signatures électroniques, consultez les liens ci-dessous :

[Signature de formulaires numériques | Croix Bleue Medavie](#)

[Signing Digital Forms | Medavie Blue Cross](#)

[Règles en matière de signature électronique de Croix Bleue Medavie | Croix Bleue Medavie](#)

[Can I use e-signature? | Medavie Blue Cross](#)